

# **ECOLE DE DANSE ADELIN MILLER**

2 bis Boulevard de Launay

44100 NANTES

Tél. : 02.40.69.53.23

Port. : 06.62.88.33.76

Email : [adelinemiller@wanadoo.fr](mailto:adelinemiller@wanadoo.fr)

Site : [www.adelinemiller.com](http://www.adelinemiller.com)

## **FORMATION PROFESSIONNELLE année 2016-2017**

### **PREPARATION E.A.T JAZZ**

Examen d'aptitude technique obligatoire pour être admis à la formation au diplôme d'Etat de Professeur de Danse

#### **CADRE GENERAL**

La réussite à l'EAT nécessite un bon niveau technique, une maîtrise de l'improvisation et de la composition personnelle et enfin la capacité à mener un entretien avec un jury.

Elle est nécessaire pour préparer le diplôme d'Etat de Professeur de Danse.

Pour passer l'EAT l'inscription à l'examen est obligatoire. Elle s'effectue auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de votre région.

C'est lors de cette inscription que l'on choisit la discipline (jazz, classique ou contemporain) dans laquelle on présentera l'examen.

L'examen se compose de plusieurs épreuves :

Une variation imposée de 1 minute 30 à 3 minutes

Une composition personnelle d'une durée de 1 minute 30 à 3 minutes préparée à l'avance

Une improvisation

Et un entretien avec le jury.

Les dates d'examen de l'EAT sont fixées entre le 1er avril et le 30 octobre.

Pour obtenir les supports vidéo avec les variations à préparer, contactez la DRAC de votre région.

Après réussite à l'E.A.T. sur leur demande et après inscription auprès de la direction régionale des affaires culturelles qui leur délivre un livret de formation sur présentation de leur certificat de réussite les candidats libres peuvent être admis par les centres de formation de leur choix à passer directement les épreuves d'évaluation

Les élèves préparent le diplôme de professeur de danse dans les centres habilités par le ministère chargé de la Culture. Les étudiants devront se présenter aux épreuves la première année dans 3 unités de valeur : formation musicale, histoire de la danse, anatomie-physiologie, Puis la deuxième année après obtention des 3 UV présentation à l'unité de valeur Pédagogie,

### **CONDITIONS D'ADMISSION A LA FORMATION E.A.T.**

- Etre agé(e) de 18 à 26 ans maximum
- Passer avec succès l'audition d'entrée

La formation est au minimum d'une année scolaire. Le dossier d'inscription est à retirer le jour de l'audition. (nombre de places limité)

A la rentrée, à la fin de la première semaine de cours un programme personnalisé de cours sera remis à chaque élève en fonction de son niveau. Les élèves ont l'obligation de suivre ce programme et doivent signer l'avenant au contrat de formation concernant l'assiduité aux cours.

L'emploi du temps sera défini précisément à la rentrée de septembre.

### **LES PROFESSEURS**

**Adeline MILLER** - Responsable de la formation ( Modern'jazz – Barre au sol)

**Jean-Paul THUAL** (Danse Classique)

**Zoé DURAND** (Modern'Jazz- Barre au sol- Contemporain – Pilates)

**Marie-Hélène ALLIO** (Danse Classique)

**Anne PEVERI** (Modern'Jazz- Barre au sol)

**Laura LAMBERT** (Ateliers contemporains)

## **DISCIPLINES ENSEIGNEES A L'ANNEE**

Modern'Jazz

Barre au sol

Classique

Contemporain

Pilates

Travail de la variation imposée à l'E.A.T avec stage intervenant extérieur

Travail de la variation libre

Travail d'improvisation et notions musicales

## **BULLETIN TRIMESTRIEL**

Un bilan personnel est établi pour chaque élève. Il permettra à l'élève d'orienter son travail en fonction des observations des professeurs.

## **ASSIDUITE AUX COURS**

La formation commence en septembre et se termine en JUIN .

Les cours ne sont pas assurés pendant les congés scolaires (ceux de la zone A) et les jours fériés

Toute absence doit être signalée et justifiée à l'école de danse. Au delà de 2 absences consécutives à un cours l'élève ne sera plus prioritaire.

Les élèves blessées légèrement ou en traitement doivent suivre obligatoirement le programme d'observation.

## **FORMATION**

Un programme spécifique à chaque élève est remis, l'élève est tenu de le respecter.

Tout élève en retard ne sera pas accepté au cours mais devra y assister en observateur (prises de notes autorisées)

Tout manque de respect envers les professeurs pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève sans aucune possibilité de remboursement.

Seuls les élèves ayant fourni un dossier complet pourront intégrer le programme de formation.

Les élèves ayant suivi avec rigueur et régularité le programme bénéficieront des corrections individuelles et du droit d'utiliser la salle aux horaires définis par Adeline MILLER pour la préparation des variations d'examens.

Aucune utilisation de la salle sans accord préalable d'Adeline MILLER ne pourra être faite.

## **TENUES**

Les élèves doivent avoir une tenue correcte en relation avec chaque discipline.

## **STAGE**

Un stage intensif de perfectionnement de la variation imposée à l'EAT est organisé au sein de l'école .

Intervenante : **Christelle CHINONIS** assistante de Rick Odums à l'IFPRO Paris, chargée de la transmission des variations imposées à l'EAT au sein de l'IFPRO, titulaire du CA en modern' jazz

Coût : 160 euros

## **COÛT DE LA FORMATION**

Le présent coût de la formation pour l'année scolaire s'élève à :  
**2860** euros TTC (TVA à 20%)

Ce tarif n'inclue pas le coût du stage avec Christelle CHINONIS.

L'inscription sera effective à partir de la réception du dossier complet et du règlement.

Aucun remboursement ne pourra avoir lieu après la remise du dossier d'inscription.

## **PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION**

L'école est enregistrée pour la formation continue auprès du Préfet de Région Pays de Loire sous le numéro 52 44 04415 44

Votre formation peut être prise en charge si :

- vous êtes demandeur d'emploi ( dans ce cas prenez contact avec votre conseiller POLE EMPLOI)
- Vous êtes intermittent du spectacle (prenez contact auprès de l'AFDAS de votre région)
- Vous êtes salarié d'une entreprise ou d'une association (contactez votre employeur qui réclamera l'imprimé nécessaire auprès de la formation professionnelle).

## **PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER**

Seuls les dossiers complets accompagnés du règlement seront pris en considération.

Les dossiers sont à remettre avant le 4 juin 2016 à l'Ecole de Danse.

### **Pièces à fournir**

- fiche d'inscription jointe complétée et signée.
- Photo d'identité avec nom et prénom au dos
- certificat médical d'aptitude à la danse (à remettre au plus tard au début de la formation)
- 2 enveloppes timbrées
- règlement de la formation (facilités de paiement possibles)
  - soit : 2860 euros TTC (TVA 20 %)
  - soit 10 chèques d'un montant chacun de 286 euros rédigés à l'ordre de Ecole de danse A. MILLER, Ils seront remis à l'encaissement le 5 de chaque mois, soit le :
    - 5 septembre
    - 5 octobre
    - 5 novembre
    - 5 décembre
    - 5 janvier
    - 5 février
    - 5 mars
    - 5 avril
    - 5 mai
    - 5 juin

A réception du complet dossier une attestation d'inscription à la formation vous sera transmise.

Dans le cadre d'une prise en charge totale ou partielle par un organisme, les sommes versées directement à l'école vous seront remboursées.

L'engagement est annuel, en cas de désistement aucun remboursement ne pourra avoir lieu pour quelque cause que ce soit.